

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION PORCINE

L'AGRICULTURE
ET LA PRODUCTION PORCINE
DANS LA MRC DE COATICOOK

CADRE DE PRÉSENTATION

- LE TERRITOIRE DE LA MRC
- L'AGRICULTURE DANS LA MRC
- LE CADRE RÉGLEMENTAIRE QUI RÉGIT LA PRODUCTION PORCINE DANS LA MRC
- LA PRODUCTION PORCINE
- RECOMMANDATIONS

LE TERRITOIRE

PLATEAU LÉGÈREMENT ONDULÉ
ET PARSEMÉ DE COLLINES ET DE MONTS

12 MUNICIPALITÉS
(18 510 HABITANTS)

SUPERFICIE
(1 332,26 KM²)

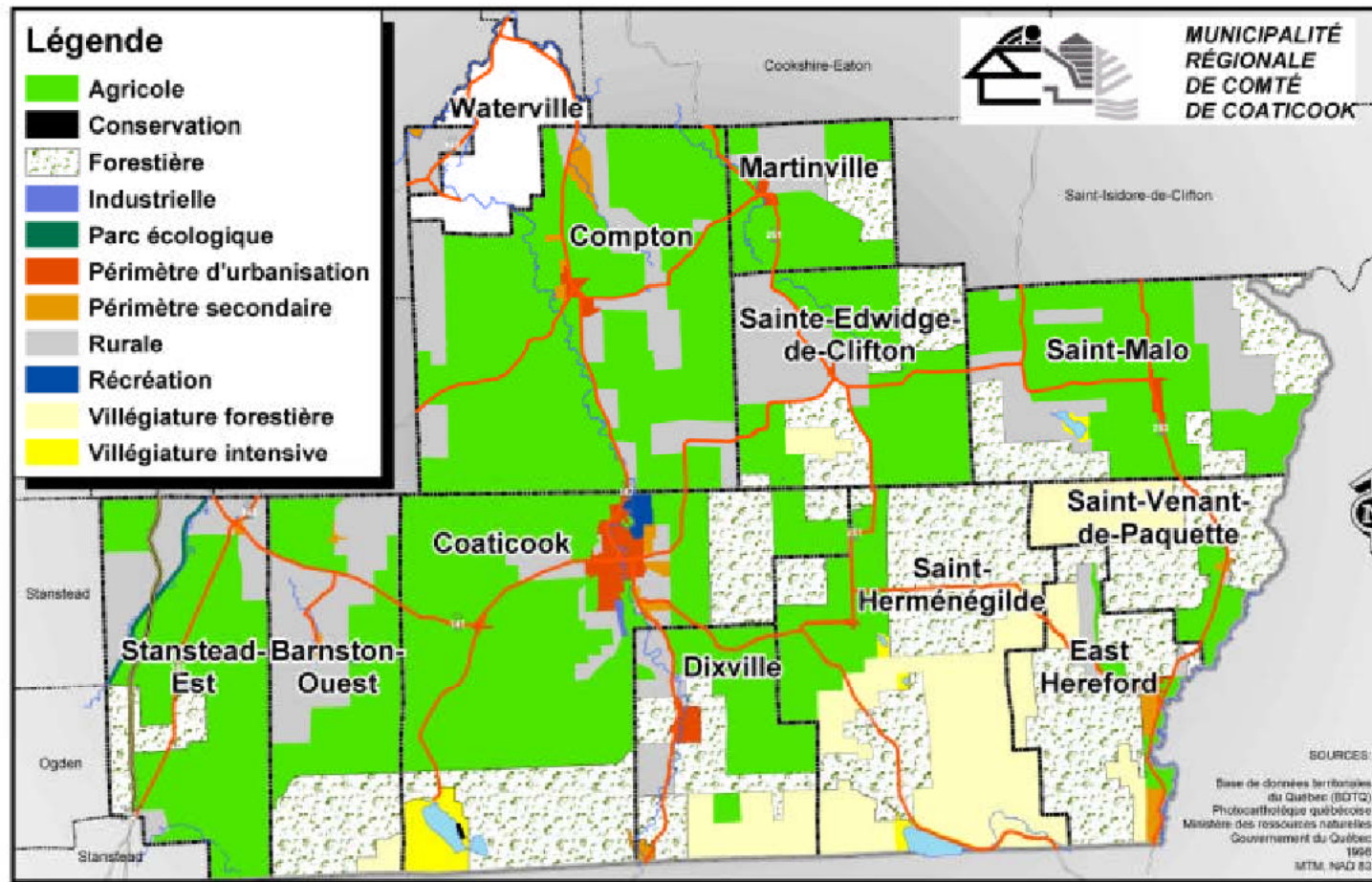


L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

88 % DU TERRITOIRE DANS
LES AFFECTATIONS

- *Agricole* (48 %) exclusive à l'agriculture
- *Forestière* (25 %)
- *Rurale* (15 %)

L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE



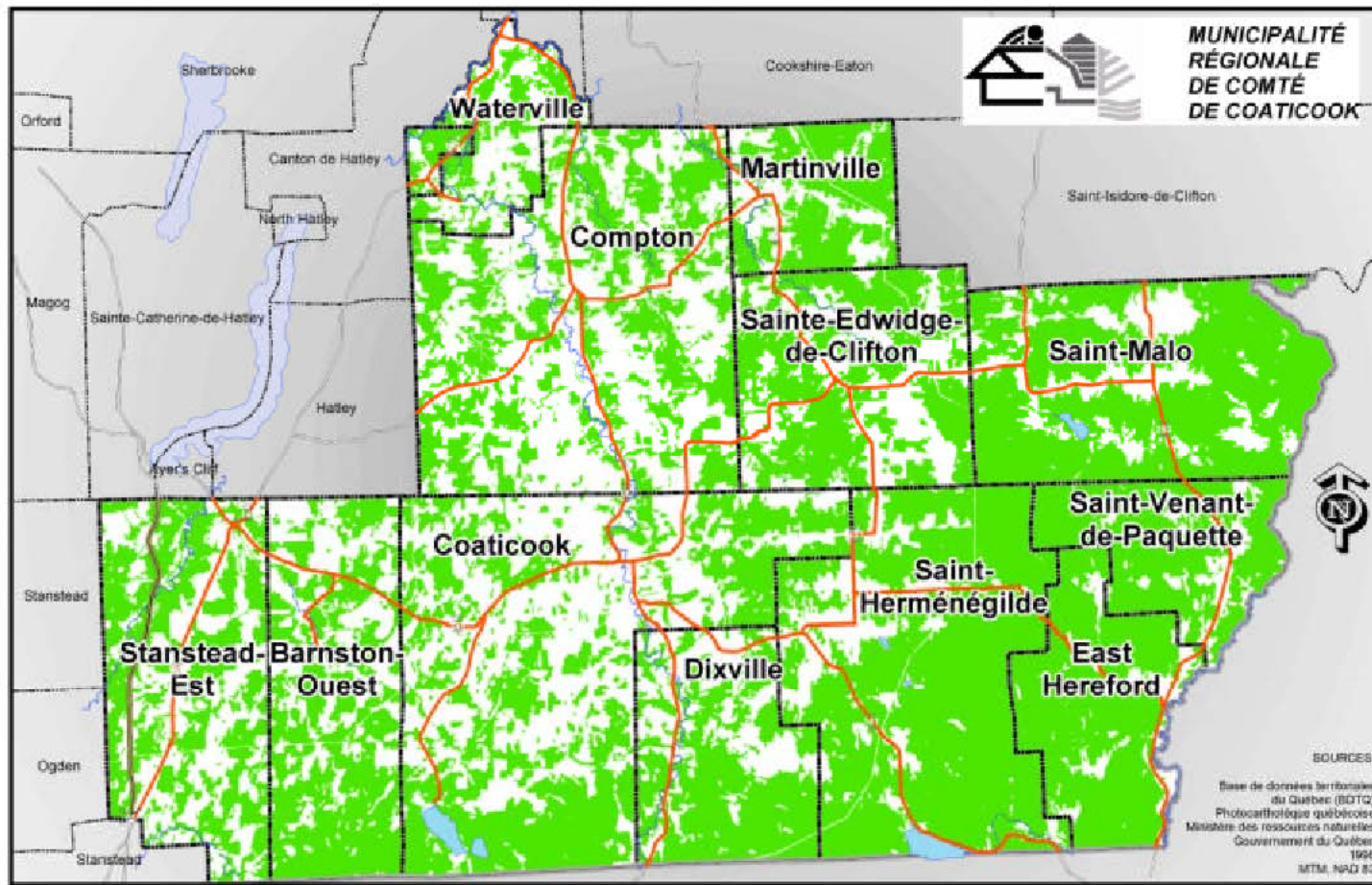
LE COUVERT FORESTIER

81 211 HECTARES

- 68 062 hectares en zone agricole permanente
- 60 % de la zone agricole permanente
- 36 % dans l'affectation *Agricole*

47 265 hectares (41 %) dans les affectations *Agricole, Forestière et Rurale*

LE COUVERT FORESTIER



LES TERRES EN CULTURE

50 011 HECTARES

- 47 265 hectares dans les affectations *Agricole, Forestière et Rurale* pour 561 unités de production enregistrées au MAPAQ
- 33 839 hectares dans la seule affectation *Agricole* (72 % de ce territoire disponible dans les 3 affectations)
- 1,5 % des friches (2 939 h) pourraient faire l'objet de mise en valeur agricole, soit 45 hectares

LA RICHESSE FONCIÈRE

- La RFU de la MRC = 1,02 M\$
- La RFU des immeubles agricoles = 331 K\$
- Les immeubles agricoles constituent 33 % de cette richesse
- 45 % sans la partie urbaine de la Ville de Coaticook
- Nombre d'unités de production : 58 dont 5 en production mixte
- La RFU de immeubles porcins = 25,3 M\$ pour 53 unités
- Pour Ste-Edwidge : 15 % de la valeur totale des établissements agricoles

L'AGRICULTURE DANS LA MRC

- Productions enregistrées : 561
- Productions d'élevage : 429
- Production laitière : 268 (48 %) mais 63 % des unités d'élevage
- Décroissance de nombre d'entreprises déclarantes de 613 à 542 entre 1993 et 2000
- Augmentation entre 2000 et 2003 due à l'arrivée de Waterville et de la production porcine (17 nouvelles exploitations)

LA PRODUCTION PORCINE 1993-2000

DIMINUTION DE 3 UNITÉS DE PRODUCTION
(44 À 41)

AUGMENTATION DU NOMBRE DE TÊTES
DE 60 608

Truies (26 %) : de 5545 à 6976

Porcs engrais/an (59 %) : de 99 953 à 159 130

LA PRODUCTION PORCINE DANS LA MRC

58 ÉTABLISSEMENTS

71 % des établissements porcins

Coaticook (16), Compton (15), Ste-Edwidge (10)

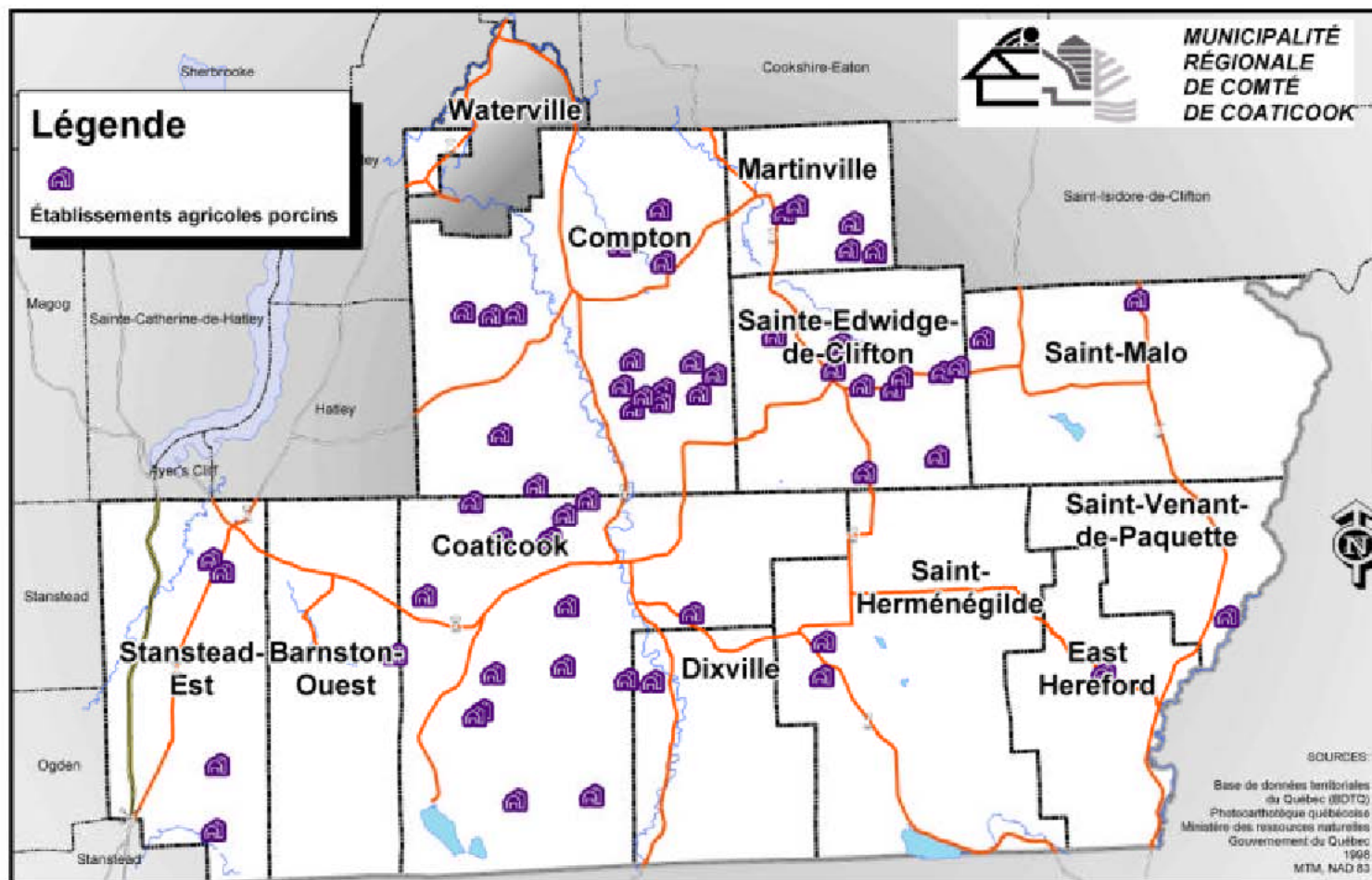
88 % dans l'affectation *Agricole* (51)

OCCUPATION DU TERRITOIRE

2823 hectares dont 2460 (87 %)

dans l'affectation *Agricole*

LA PRODUCTION PORCINE DANS LA MRC



LA PRODUCTION PORCINE DANS LA MRC

9,4 % DES TYPES DE PRODUCTION

7,7 % DE LA RFU DE TOUTES
LES ENTREPRISES AGRICOLES

LA PRODUCTION PORCINE DANS LA MRC

LA VALEUR MOYENNE D'UN IMMEUBLE

478 K\$

LA VALEUR IMPOSABLE DES BÂTIMENTS

19,3 M\$

LA PRODUCTION PORCINE DANS LA MRC

30 % DES ÉTABLISSEMENTS (16)
MOINS DE 5 HECTARES

47 % DES ÉTABLISSEMENTS (25)
MOINS DE 10 HECTARES

80 % DE MOINS DE 10 HECTARES DANS
COATICOOK, COMPTON ET STE-EDWIDGE

LA PRODUCTION PORCINE DANS LA MRC

EN 1993 – 44 EXPLOITATIONS

EN 2000 – 41 EXPLOITATIONS

EN 2003 – 58 EXPLOITATIONS

UNE AUGMENTATION DE 24 % EN 10 ANS

**UNE AUGMENTATION DE 42 %
DANS LES 3 DERNIÈRES ANNÉES**

LA PRODUCTION PORCINE zone de développement (1995)

APPROCHE

- Phosphore
- Gestion par bassin versant
- Détermination des niveaux de surcharge des lisiers
- Définition d'une unité animale
- Fixation des zones prohibées, à risque et à développement

Cartographie des zones (SIG)

LA PRODUCTION PORCINE

localisation et implantation

ENCADREMENT DU DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

PAS D'INTERDICTION, SAUF ...

dans la zone de protection autour
des périmètres d'urbanisation et secondaires

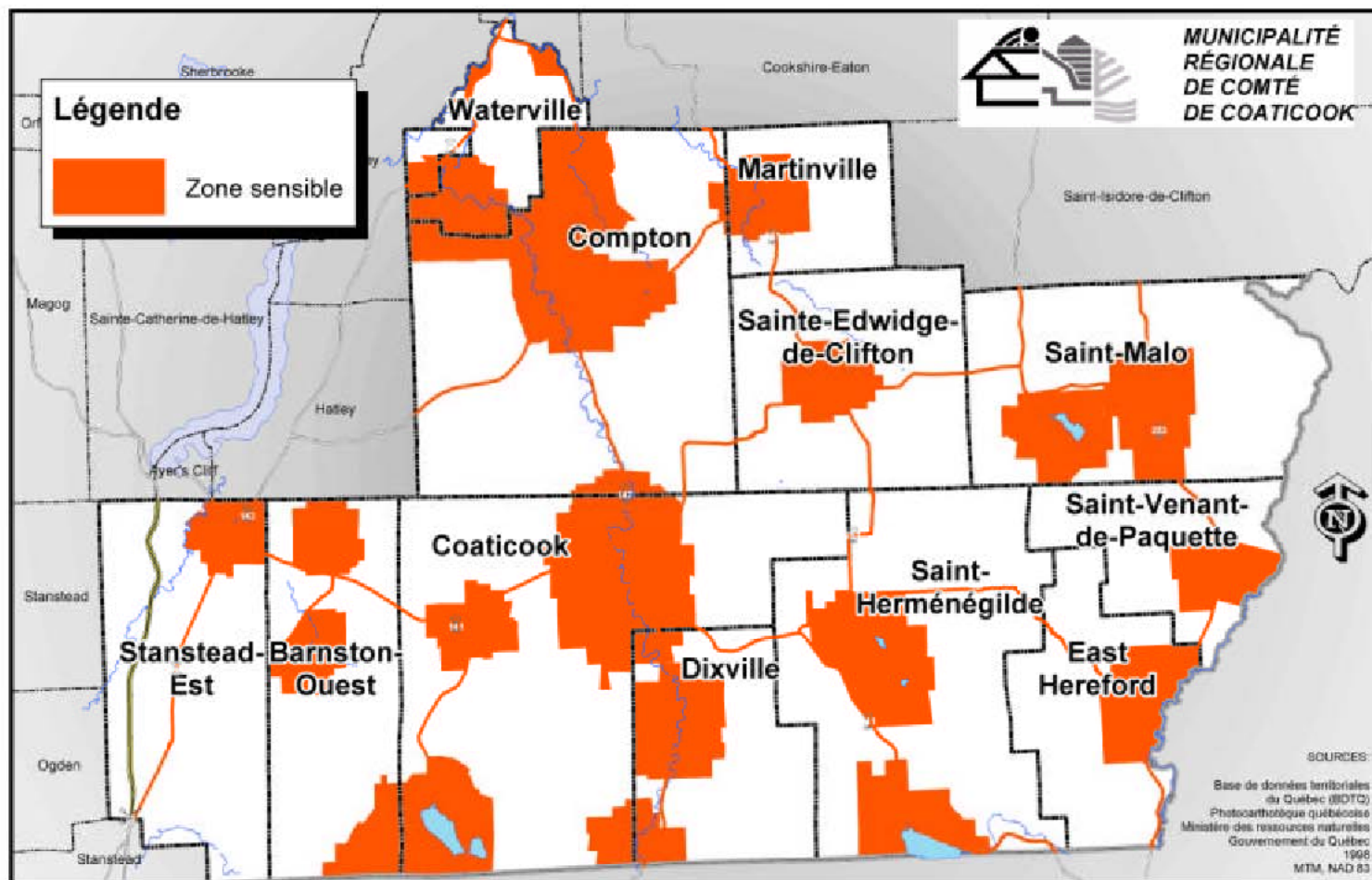
33 059 h, soit 25 % du territoire

Dispositions relatives à la construction, à l'agrandissement, au remplacement du type d'élevage, à l'augmentation du nombre d'unités animales

Calcul par distances génératrices

LA PRODUCTION PORCINE

localisation et implantation

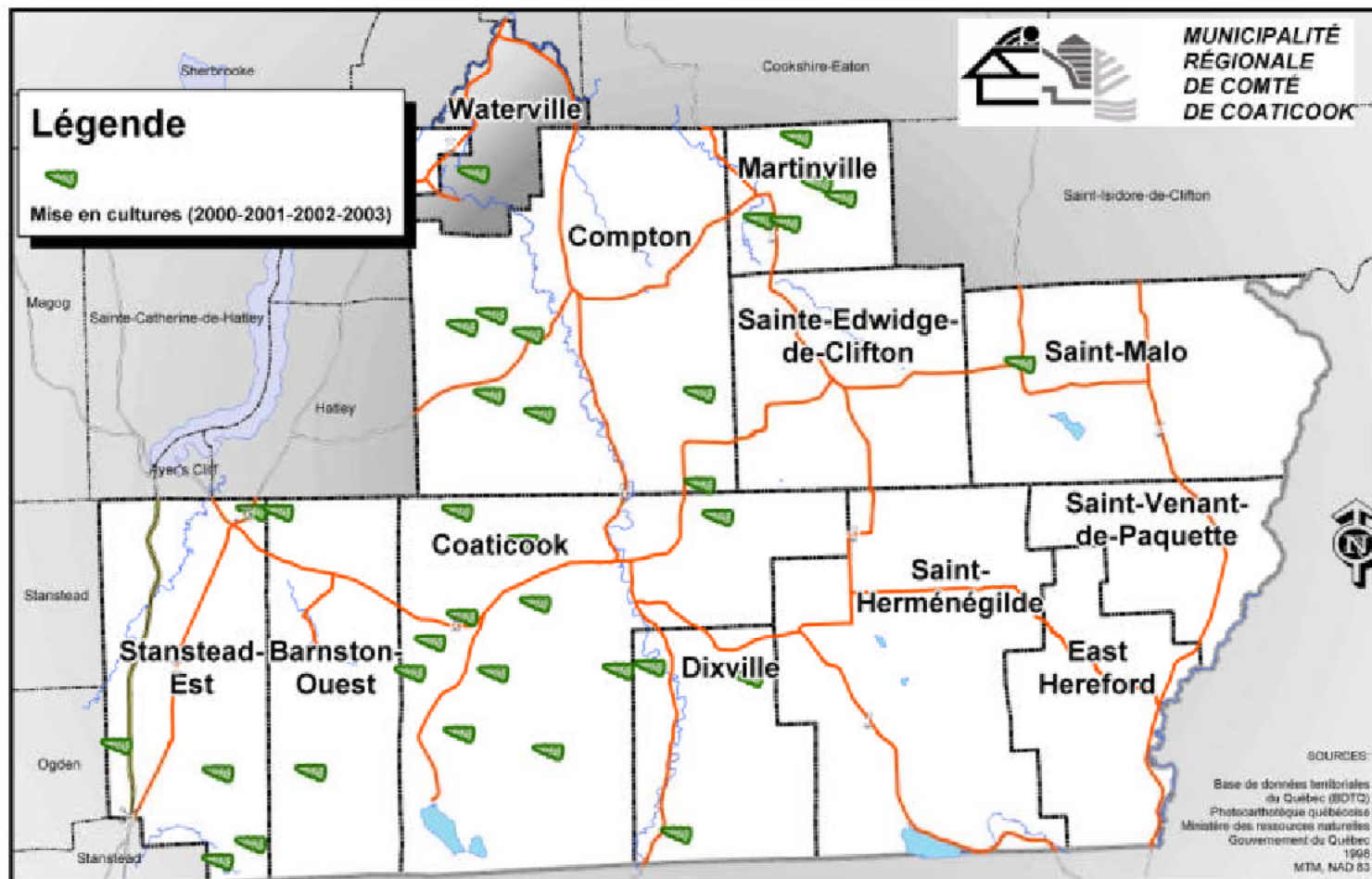


ABATTAGE D'ARBRES ET MISE EN CULTURE

PRESSION POUR LE DÉBOISEMENT À DES FINS DE MISE EN CULTURE

- 538 hectares de 2000 à 2003
- 249 hectares en 2002, soit 46 %
- 45 hectares entre 1995 et 1999
- 183 hectares pour la production porcine (34 %)
- 58 % de mises en culture dans Coaticook / Compton

LES MISES EN CULTURE



L'AGRICULTURE en questionnement dans la MRC

La forêt est synonyme d'agriculture : la coupe d'érablières soumise à un CA de la CPTAQ

Les facteurs qui influent sur la croissance des mises en culture

Les impacts environnementaux du déboisement ne sont pas évalués

Les impacts de l'agriculture sur la courbe démographique restent à établir, dont ceux provenant de la production porcine sous intégration

La cohabitation des types de production combinée à des zones d'épandage en diminution

Le contrôle pour éviter la concentration d'entreprises et des nuisances afférentes

LA FERME À PRIVILÉGIER

*Au début des années '60, la production porcine était
un complément à la production laitière
La situation est de loin différente*

LA MRC EST D'OPINION QUE L'INTÉGRATION SE
FONDE SUR DES OBJECTIFS DE PRODUCTION DE
VOLUMES TOUJOURS CROISSANTS TOUT EN
UTILISANT À MOINDRE COÛT LE TERRITOIRE
DISPONIBLE

LA FERME À PRIVILÉGIER

LA MRC PRÉCONISE DES **PRODUCTEURS**
INDÉPENDANTS MIEUX RÉPARTIS SUR LE
TERRITOIRE CAR ILS DEMEURENT UNE
RICHESSE POUR LA COMMUNAUTÉ AUX
PLANS SOCIAL ET COMMUNAUTAIRE

LA MRC PRÉCONISE

UN PLAN D'AMÉNAGEMENT D'ENSEMBLE DU TERRITOIRE AGRICOLE

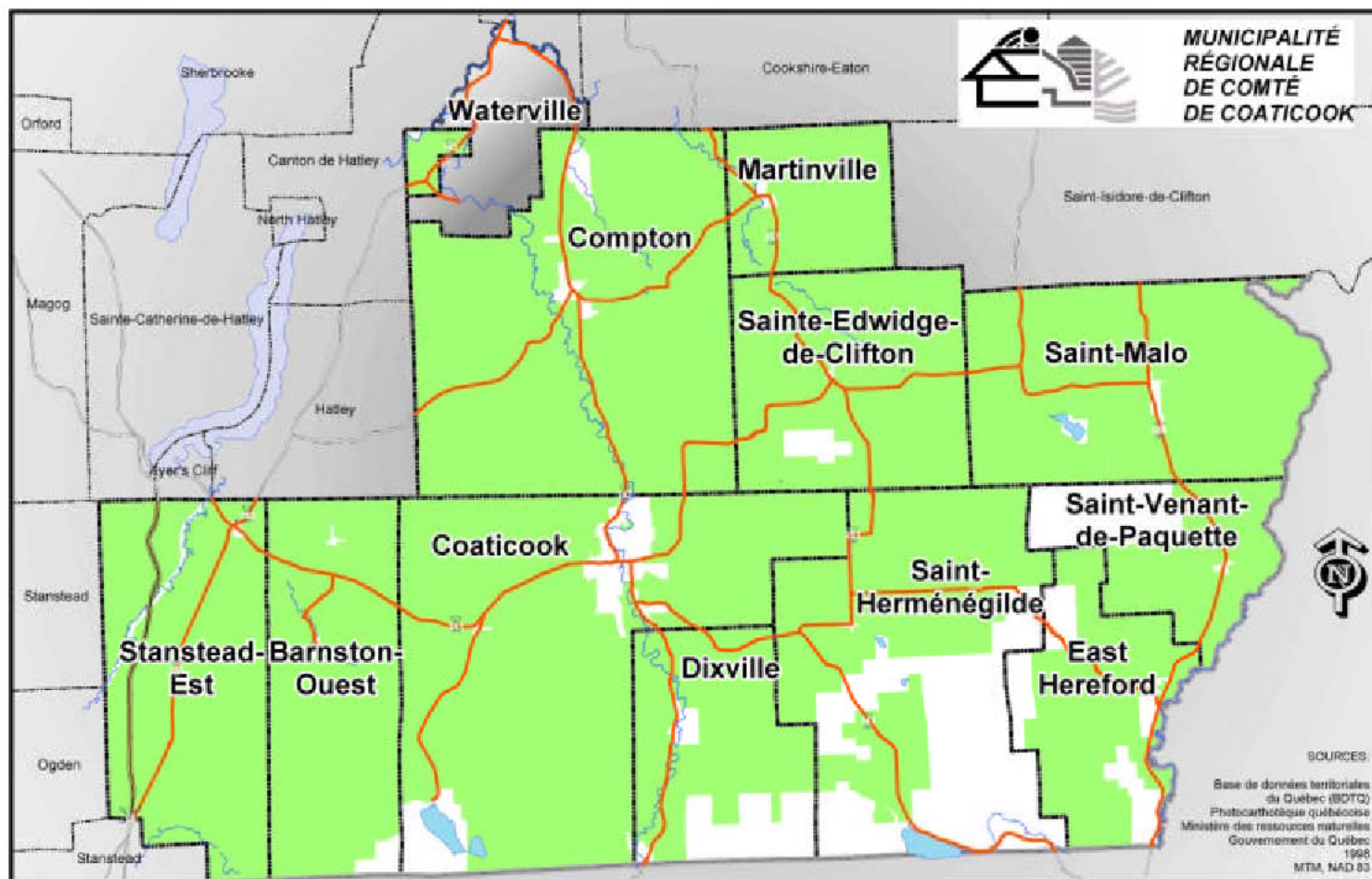
DES PROGRAMMES DE SOUTIEN FINANCIER POUR :

- établir une entreprise comme ferme familiale
- accéder à l'effort technologique
- compenser l'éloignement des zones d'épandage
- stabiliser le revenu agricole
- assurer la pérennité de l'entreprise

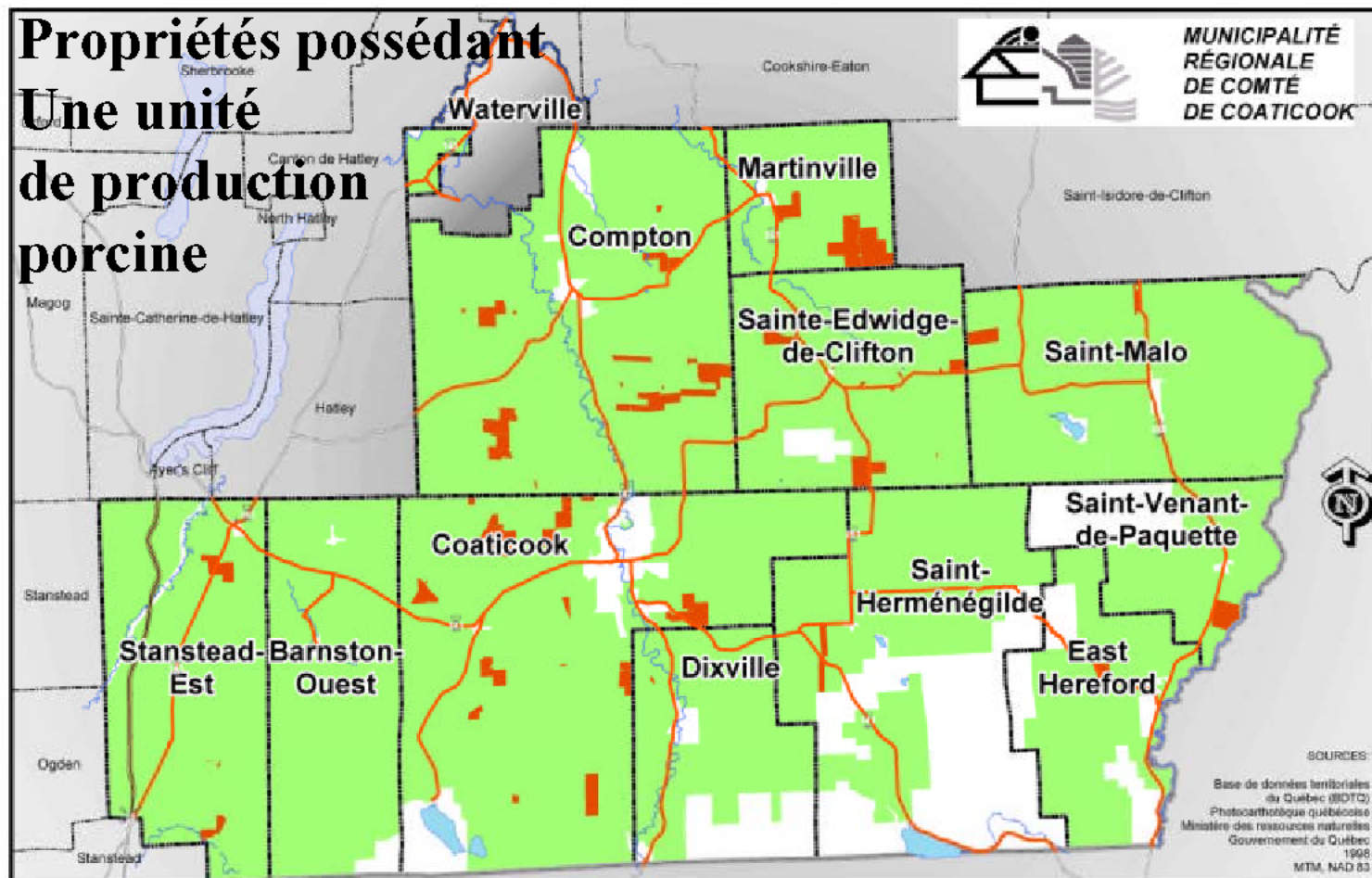
LE TERRITOIRE DISPONIBLE POUR
L'ÉTABLISSEMENT D'UNE UNITÉ DE
PRODUCTION PORCINE N'EST QUE DE
17 152 HECTARES
(DÉJÀ 2460 SOUS UTILISATION)

C'EST L'UNE DES RAISONS QUI MILITE EN
FAVEUR D'UNE SPÉCULATION DES TERRES
DANS LA LOCATION ET LA VENTE, Y
COMPRIS L'ACHAT CONJOINT ET LE
MORCELLEMENT

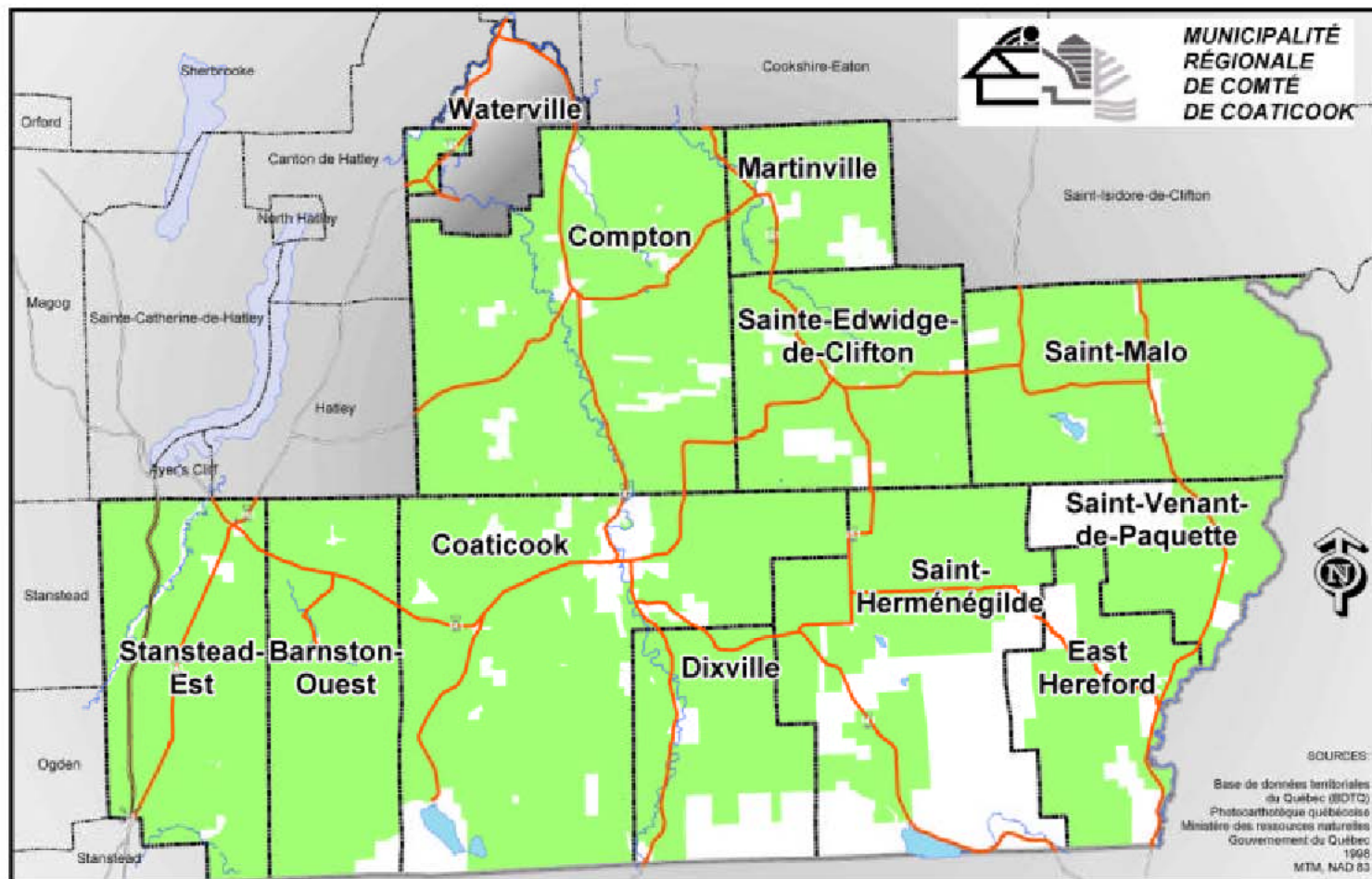
LE TERRITOIRE DISPONIBLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION PORCINE



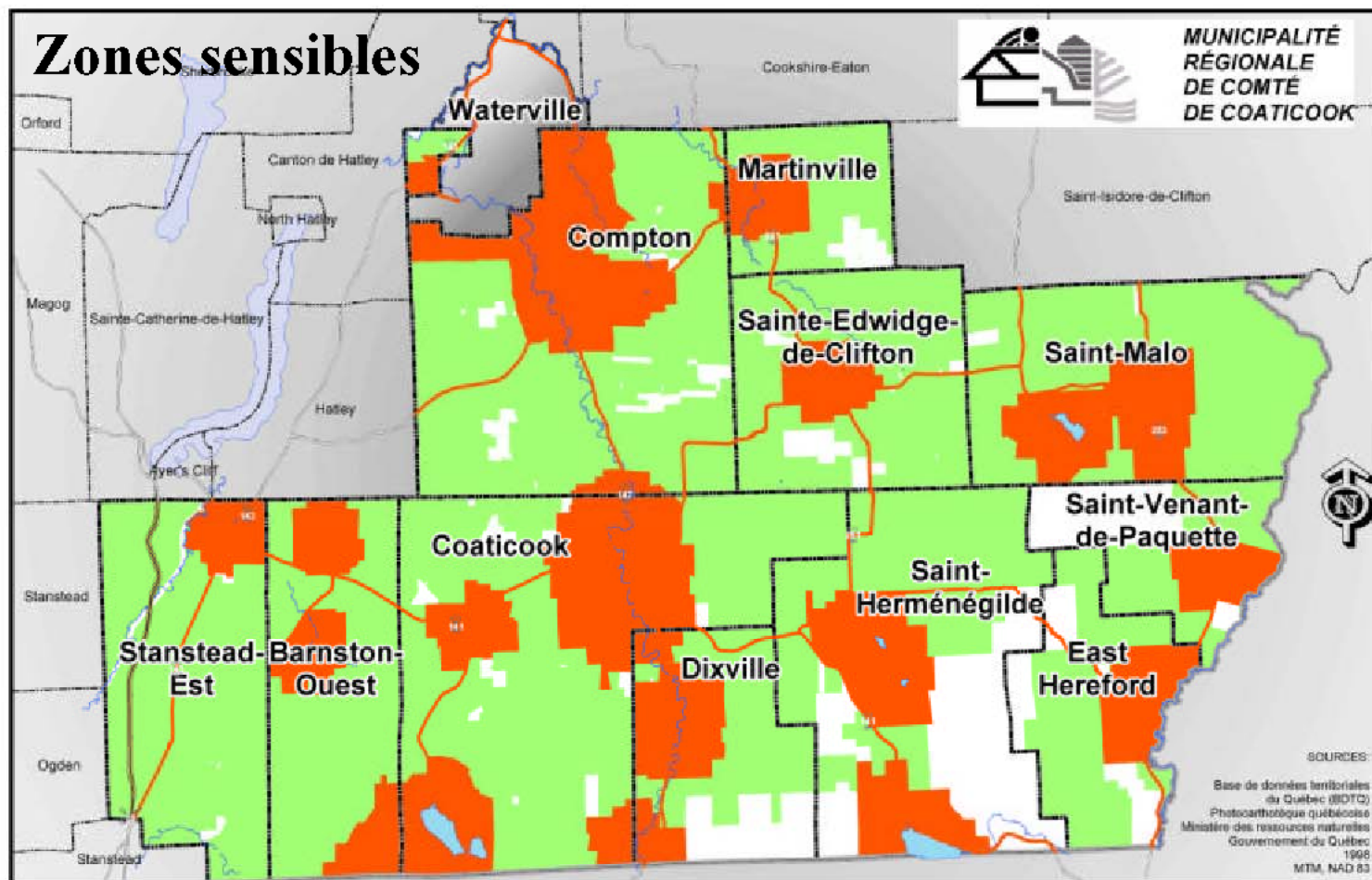
LE TERRITOIRE DISPONIBLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION PORCINE



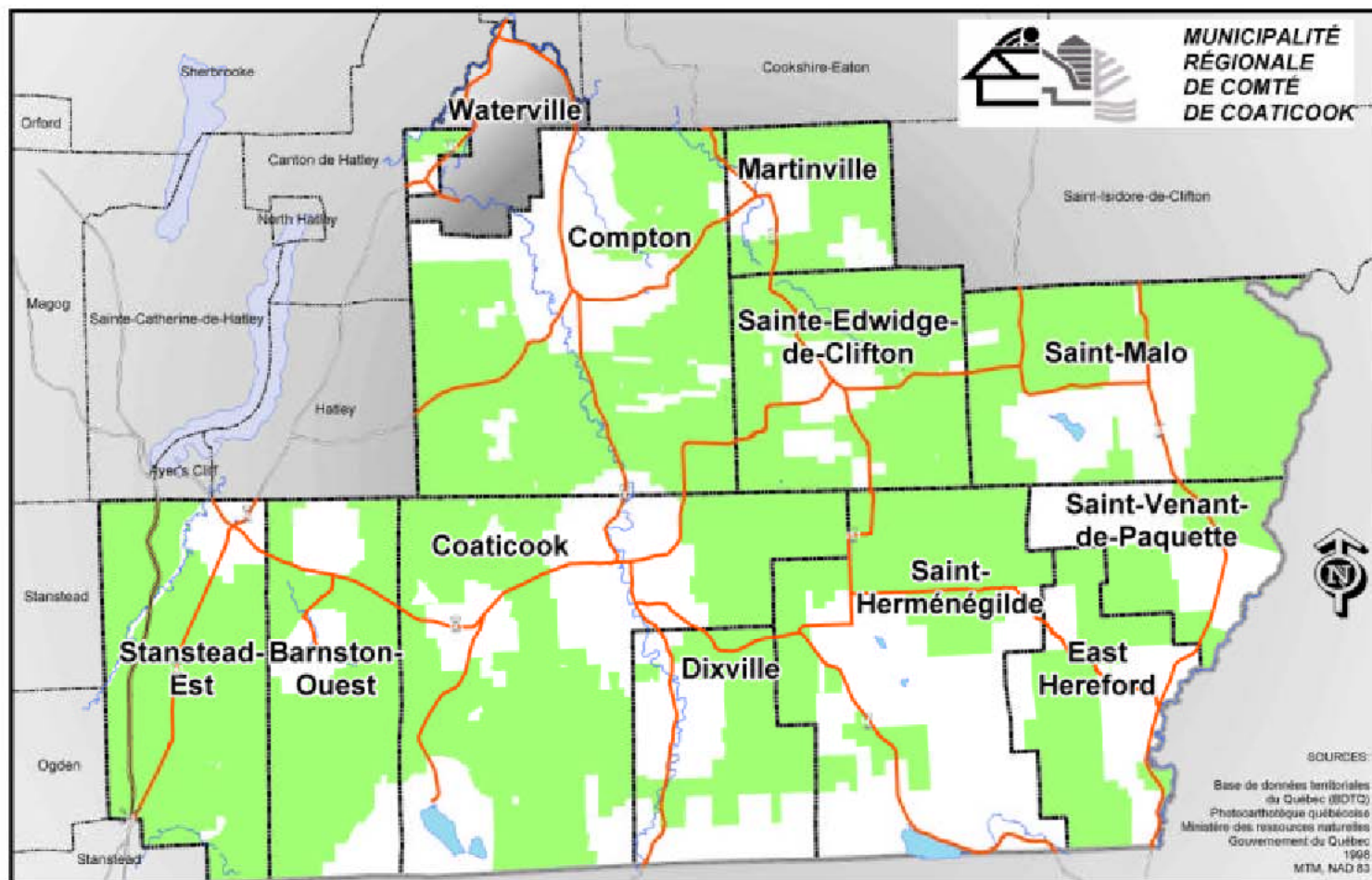
LE TERRITOIRE DISPONIBLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION PORCINE



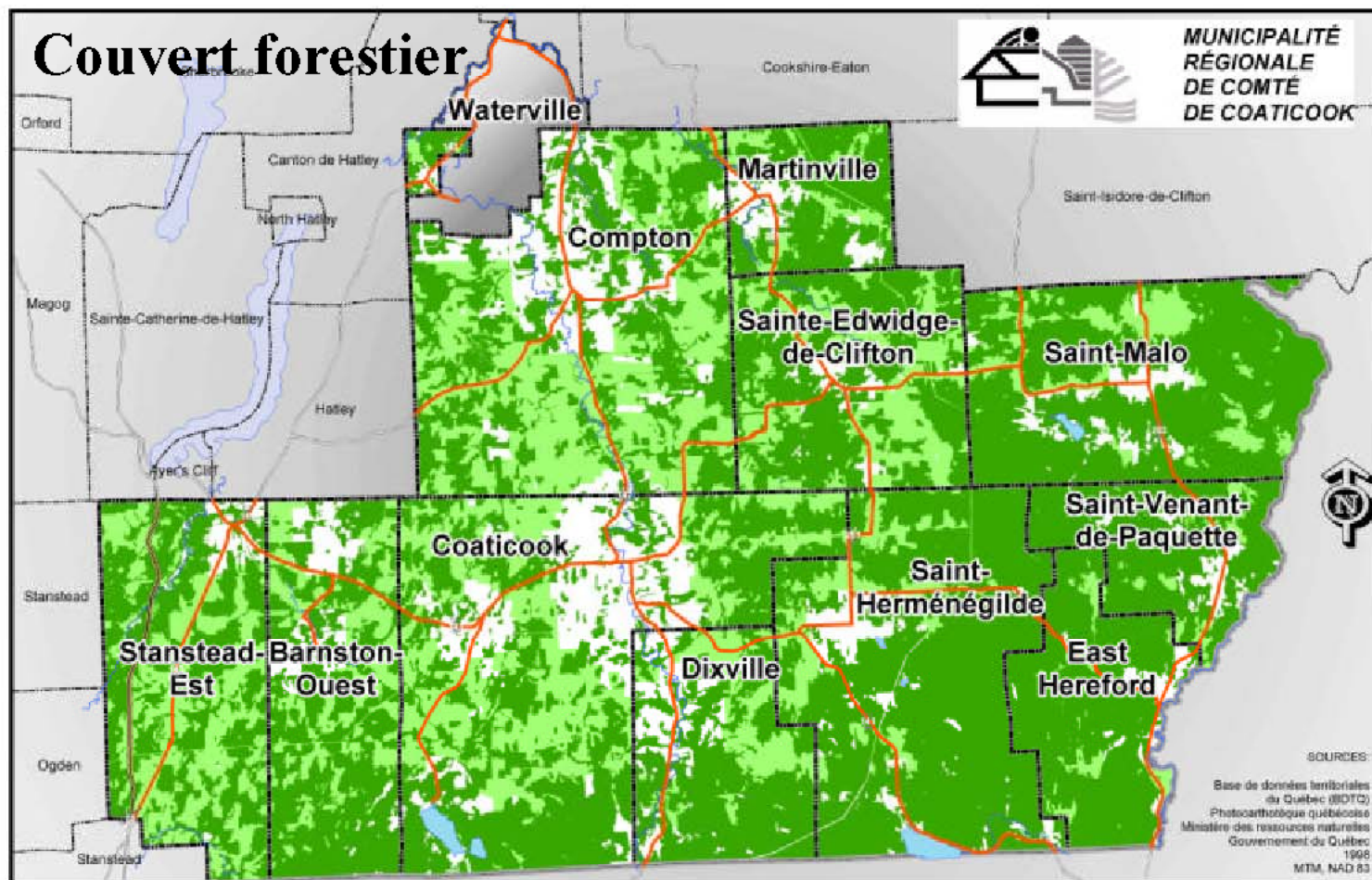
LE TERRITOIRE DISPONIBLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION PORCINE



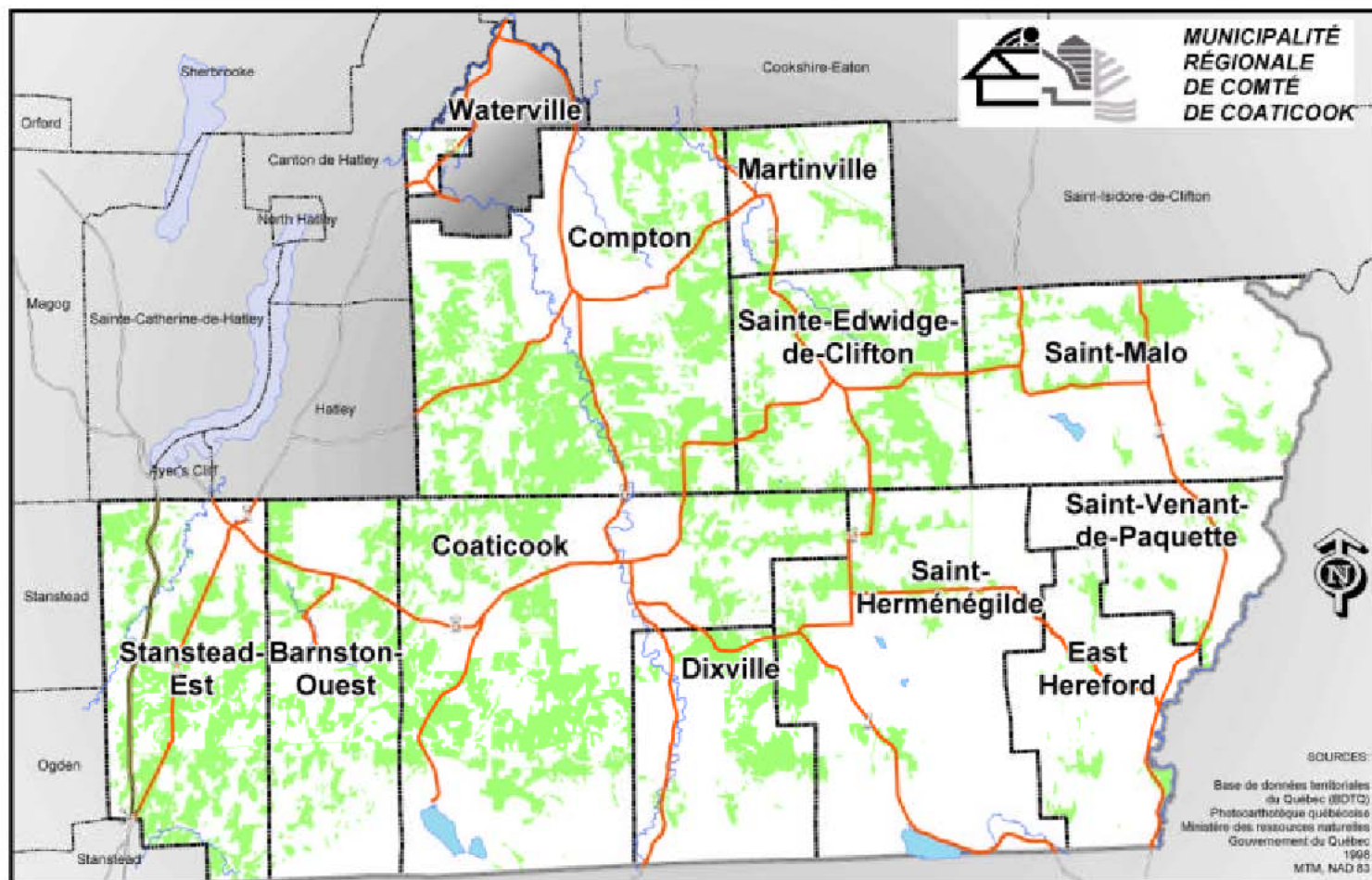
LE TERRITOIRE DISPONIBLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION PORCINE



LE TERRITOIRE DISPONIBLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION PORCINE



LE TERRITOIRE DISPONIBLE POUR L'ÉTABLISSEMENT D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION PORCINE



RECOMMANDATIONS

1. RECONNAISSANCE DE LA MRC ET DES MUNICIPALITÉS COMME GESTIONNAIRES DU TERRITOIRE AGRICOLE
2. ÉTABLISSEMENT ET/OU MAINTIEN DE PRODUCTEURS INDÉPENDANTS
3. INTERDICTION DE TOUTE AUTRE FORME DE PRODUCTION PORCINE SUR LE TERRITOIRE

RECOMMANDATIONS

4. MISE EN PLACE DES MESURES DE SOUTIEN AUX PRODUCTEURS INDÉPENDANTS
5. RÉGLEMENTATION DU DÉBOISEMENT À DES FINS DE MISE EN CULTURE
6. ACCÈS À DES SANCTIONS À LA MESURE DES INFRACTIONS
7. ÉLABORATION D'UN PLAN D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE AGRICOLE

MAINTIEN DU MORATOIRE
JUSQU'À L'APPROBATION
MINISTÉRIELLE DU PLAN
D'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE AGRICOLE

RECOMMANDATIONS

relative au plan d'aménagement

- Pouvoir de répartition de la production porcine
- Plafonnement des unités de production et des têtes
- Accessibilité aux informations : élevages et unités de production
- Application par bassin versant

RECOMMANDATIONS

relative au plan d'aménagement

CONSULTATION PUBLIQUE ET
APPROPRIATION PAR LES COMMUNAUTÉS

COMITÉ DE SURVEILLANCE
DE LA MISE EN OEUVRE

EN CONCLUSION

UNE VÉRITABLE PRISE EN CHARGE
DE L'AMÉNAGEMENT DU
TERRITOIRE DE LA MRC DE
COATICOOK PASSE PAR
L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
AGRICOLE

